

## AG de la Ligue Bretagne de Voile 8 mars 2025 à Plérin

### Représentation des ASSOCIATIONS à l'Assemblée Générale de la Ligue : Art 13 des Statuts.

Selon les textes statutaires de la FFVoile, le barème des pouvoirs votatifs prévu à l'annexe 1 des statuts de la FFVoile s'applique aux ligues. En effet, l'article 46 (représentation régionale, départementale et territoriale) du RI de la FFVoile précise «...à l'Assemblée Générale des ligues les représentants disposent d'un nombre de voix déterminé par application du barème figurant en annexe des statuts de la FFVoile ».

### Représentation des associations :

Le nombre de voix par représentant(e) des associations est calculé automatiquement et est consultable sur le site Internet de la FFVoile, « statistiques licences FFVoile »

<https://www.ffvoile.fr/ffv/Statistiques/V1.5/BilanAnnuel.asp> (cliquez sur 2024 dans le menu déroulant, puis sur Bretagne pour avoir la répartition par CDV/Clubs des représentant(e)s et des voix associées).

Les représentant(e)s sont élu(e)s pour l'ensemble des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Electives (*Ligue et FFVoile*) de l'année considérée.

Vous voudrez bien nous faire connaître la liste de vos représentant(e)s désigné(e)s selon le processus suivant.

### Désignation des représentant(e)s des associations pour l'AG de Ligue.

<u>Désignés par</u> <u>Club représenté</u>	<u>Licence demandée</u> <u>Club représenté</u>	<u>Justification</u> <u>Club représenté</u>
Statut de l'association	Année en cours : 2025	Extrait de PV,
AG, CA, BE, autre	Année N – 1 : 2024	Courriel, courrier du président

Si la liste des représentant(e)s n'est pas parvenue à la Ligue dans les délais impartis (voir retroplanning), les documents de l'AG seront envoyés aux président(e)s des associations. Le (La) Président(e) de l'association sera chargé de les distribuer aux représentant(e)s issu(e)s de celle-ci.

Le (La)dit(e) Président(e) de l'association devra communiquer le nom des représentant(e)s à la Ligue au plus tard 96 heures avant l'Assemblée Générale de la Ligue.



**Ligue Bretagne de Voile**

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E [info@voile-bretagne.bzh](mailto:info@voile-bretagne.bzh)

[www.voile-bretagne.com](http://www.voile-bretagne.com)



### **Mandat et Procuration :**

"En cas d'empêchement, chaque représentant(e) peut donner procuration à un(e) autre représentant(e) élu(e) dans les mêmes conditions que lui. Aucun(e) représentant(e) ne peut toutefois disposer de plus de deux procurations. Les votes par correspondance ne sont pas admis."

### **Questions écrites :**

D'autre part, nous vous rappelons que les questions écrites devront parvenir à la Ligue Bretagne de Voile au plus tard le 7<sup>ème</sup> jour précédant la date de son Assemblée Générale, par lettre ordinaire ou courrier électronique.

### **Assemblée Générale de la FFVoile :**

L'Assemblée Générale de la FFVoile se déroulera à Paris le **29 mars 2025**. **La Ligue dispose de 21 représentants(e)s à cette assemblée dont 13 pour les associations.**

Ces représentant(e)s sont élu(e)s à bulletin secret par les représentants(e)s des associations lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Les candidat(e)s doivent être représentant(e)s de leur club et être licencié(e)s au titre de l'association qu'ils(elles) représentent pour l'année considérée et avoir été, l'année précédente, titulaires d'une licence au titre d'un membre affilié de la Ligue.

Vous trouverez ci-joint un acte de candidature qui devra être réceptionné au secrétariat de la Ligue Bretagne au plus tard le 15 février 2025.

La liste des candidats se présentant sera à disposition à partir du 4 mars 2025 sur le site de la Ligue.



**Ligue Bretagne de Voile**

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E [info@voile-bretagne.bzh](mailto:info@voile-bretagne.bzh)

[www.voile-bretagne.com](http://www.voile-bretagne.com)

**FICHE DE CANDIDATURE**

**Comme représentant(e)**

**des Associations de la Ligue Bretagne de Voile**

**à l'A.G. de la FFVoile à Paris le 29 mars 2025**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Club \_\_\_\_\_ N° Club \_\_\_\_\_

N° Licence pour les années 2024 et 2025 / / / / / / / / / / / /

Date de naissance / / / / / / / / / / / /

Adresse personnelle complète : \_\_\_\_\_

Code postal / / / / / / / / Ville \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature

**À faire parvenir, sous pli recommandé à la Ligue ou courrier électronique avec accusé de réception,  
au plus tard le 15 février 2025 (cachet de la poste faisant foi)**

La Ligue Bretagne de Voile vous demande, le jour de l'Assemblée Générale de la Ligue, de vous engager sur l'honneur à être présent(e) lors de l'Assemblée Générale de la FFVoile le 29 mars 2025 ou à donner votre procuration à un(e) représentant(e) de la Ligue.

**Participation au cocktail déjeunatoire  
A.G. de la Ligue Bretagne de Voile**

Un cocktail déjeunatoire sera organisé à l'issue de l'Assemblée Générale.

Club \_\_\_\_\_ N° Club \_\_\_\_\_

Participera au buffet  Nombre de participant(s) \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**Ce document devra parvenir à la Ligue Bretagne de voile, au plus tard le 21 février 2025.**



**Ligue Bretagne de Voile**

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com